



Conditions de participation First Friday Biel / Bienne

Exclusivement les magasins, commerces, échoppes, bars, restaurants, associations et galeries disposant d'un local officiel en vieille ville de Bienne peuvent participer au First Friday. La sous-location de sa place est strictement interdite. L'évènement est réservé aux commerçants de la vieille ville de Bienne. Seul l'organisateur peut autoriser des exceptions.

Autorisations

Une demande centralisée d'ouverture prolongée jusqu'à 22h00, de vente de boissons alcoolisées, de vente de nourriture, de grills, de feux extérieurs, de musique extérieure, est faite par l'association First Friday. Elle inclut les démarches administratives auprès des autorités. Dans le cadre du First Friday, vous êtes tenus de respecter impérativement les autorisations émises par la police du commerce & de la Préfecture. Les coûts sont intégralement pris en charge par l'association First Friday.

A partir de 22h00, cette autorisation n'est plus valable et toutes les activités extérieures doivent se terminer!

Délai d'inscription / autorisations

Toutes les demandes doivent nous parvenir impérativement **le 20 du mois précédent chaque First Friday** et ce pour chaque FF.

Gobelets réutilisables FF & liste de prix

Seuls des gobelets réutilisables du FF sont autorisés pour la vente de boissons. Ces gobelets sont à disposition au prix de Fr. 2.— la pièce le jeudi qui précède le FF à la Römerquelle, Brunngasse 5 à Bienne de 18h30 à 19h00. Lors d'une vente, un dépôt de Fr. 2.— est demandé. Les gobelets sont vendus neufs et ne sont pas repris. Les gobelets doivent être lavés et séchés par vos soins après utilisation. Une liste de prix doit être faite et bien visible pour la clientèle. La remise de boissons en canettes ou de bouteilles en verre n'est pas autorisée et sera sanctionnée.

Vente de boissons alcoolisées & protection de la jeunesse

Il est obligatoire d'offrir 3 boissons non alcoolisées meilleures marchées que l'alcool le moins cher. Un panneau de protection de la jeunesse doit être visible au public. L'âge des adolescents doit impérativement être vérifié lors de vente d'alcool.

Vente de denrées alimentaires ou boissons

Pour la vente de denrées alimentaire, un concept d'hygiène doit être remis au First Friday. Une liste de prix avec provenance des aliments doit être affichée de manière bien visible. Des toilettes doivent également être mises à disposition et le panneau bien visible [FF-A4-Plakat V1.indd \(firstfriday.ch\)](#) ou un émoulement de Fr. 30. — doit être payé aux organisateurs.

Hygiène et propreté

Chaque établissement est responsable de ses déchets et de tenir la vieille ville propre. A la fermeture chacun fera un tour du propriétaire élargi afin de rendre les lieux propres. Nous demandons aux établissements bénéficiant d'une autorisation spéciale ou prolongée d'engager un service d'ordre afin de garantir le bien-être du voisinage (calme et propreté).

Important

- Une largeur de passage minimale de 3,5m et 4m de haut doit être maintenue libre pour les véhicules de secours. Ceci est également valable pour les tentes, éléments de bars et tables.
- Protection incendie et sécurité : la notice "Organiser des manifestations en toute sécurité" de l'AIB donne des informations et fait partie intégrante des présentes conditions.
- Installations à gaz liquide : seuls des appareils à gaz contrôlés peuvent être utilisés (832.30 OPA, CFST 6517). Vous trouverez tout ce qu'il faut savoir sur <http://www.arbeitskreis-lpg.ch/fr/home-fr/>
- L'association First Friday privilégie un évènement « unplugged », donc sans haut-parleurs extérieurs. Des exceptions peuvent être autorisées par l'organisateur. L'utilisation de telles installations à des fins publicitaires est interdite.
- Les autorisations ne sont valables que pour **UN** First Friday et ce jusqu'à 22h00 au plus tard !
- En cas de non-respect des conditions de participation, le comité du FF se garde le droit d'exclure un participant.

Stands de marché sur la place du Bourg

Il est possible de commander des stands de marché auprès de l'association First Friday. La police du marché de Bienne les pré-installe. Sans commande préalable, ils ne doivent pas être utilisés ! Coûts Fr 60.— à Fr. 200.— par stand.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès lors du First Friday et vous remercions de votre collaboration et engagement.